

RÈGLEMENT DU CONCOURS : Inscription dans Répertoire RésoSanté CB (« Concours »)

- Du 20 Février 2017 au 31 Mars 2017 23H59 - (« Durée du Concours »)

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au Concours, les participants doivent :

1. Être professionnel de la santé ou du bien-être en Colombie-Britannique
2. Pouvoir tenir une conversation en français
3. Avoir un profil complet sur www.resosante.ca
4. S'inscrire (ou mettre à jour son profil) sur le site de RésoSanté C-B.

Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois par jour au Concours ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Aucun achat requis.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent pratiquer en Colombie-Britannique en date de leur inscription. Les employés de RésoSanté Colombie-Britannique de même que les membres de leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles au Concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un tirage au sort sera effectué le lundi 3 Avril 2017 parmi les Participations valides reçues.

Les 10 premiers tirés au sort seront déclarés gagnants du prix (voir section « Description du prix »), sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Les gagnants seront contactés par courriel dans les sept (7) jours ouvrables suivant le tirage au sort.

Chaque gagnant devra réclamer son prix selon les instructions de RésoSanté dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables à partir de la date à laquelle il aura été contacté pour la première fois.

Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre un gagnant dans les sept (7) jours ouvrables suivant la première tentative de contact, ou si la personne refuse le prix ou omet d'accepter le prix, il perdra automatiquement son prix et RésoSanté C-B pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant.

Il y a une limite d'un prix par personne par résidence.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Le Prix correspondant à une à deux heures de formation avec un expert Média Sociaux.

La formation aura lieu à Vancouver BC.

Date et le lieu exact sont à déterminer.

La formation sera également accessible en Visio Conférence pour les personnes qui ne peuvent pas venir en personne.

La valeur approximative d'une formation est de \$50 par participants.

5. RÈGLES GÉNÉRALES

5.1. Pour être déclaré gagnant, les participants tirés au sort devront, au préalable, avoir complété leur profil de professionnel de santé en entier sur le site internet de RésoSanté C-B.

5.2. En acceptant le prix les participants attestent remplir les conditions énoncées dans la section 2 du présent règlement. Ils dégagent RésoSanté C-B, et leurs affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les « Organismes du Concours ») de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de leur participation à ce Concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

5.3. Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée du prix sera annulée.

5.4. En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les Organismes du Concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à son/leur entière discrétion.

5.5. Le refus d'accepter un prix libère les Organismes du Concours de toute obligation envers le gagnant.

5.6. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.

5.7. Les Organismes du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter :

- i) les Participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes;
- ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée;
- iii) les appels frauduleux;
- iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent;
- v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours;

vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; ou
vii) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

5.8. RésoSanté C-B se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Concours si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle raisonnable contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du Concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site web ou de nuire au déroulement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, RésoSanté C-B se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages intérêts ou en vertu du Code criminel.

5.9. Les renseignements personnels fournis par les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d'administration du présent Concours et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement.

5.10. En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la Participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la Participation. Toutes les Participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure et la date de l'envoi d'une Participation dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par l'heure et la date d'inscription ou mise à jour du profil sur le site internet www.resosante.ca.

5.11. Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues. RésoSanté C-B se réserve le droit de disqualifier toutes les Participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours. RésoSanté C-B décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liée au Concours.

5.12. RésoSanté C-B se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou d'y mettre fin en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://resosante.ca/concours-inscrivez-vous-dans-le-repertoire-avant-le-31-mars/>.

5.13. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par RésoSanté C-B qui se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales et exécutoires.

5.14. Le règlement du Concours est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://resosante.ca/concours-inscrivez-vous-dans-le-repertoire-avant-le-31-mars/>

Amélie Dèche,
Chargée de communications
03 Février 2017.
RésoSanté Colombie-Britannique.